Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Fédération Française de Football
Ligue d'Occitanie
District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



OFFICIEL 66 N°13 DU 06/11/26
SAISON 2026/2027

JOURNAL OFFICIEL NUMERIQUE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN

Tél : 04.68.54.61.11
770 avenue d'Argelès Sur Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
http://pyrenees-orientales.fff.fr

L'OFFICIEL 66
Saison 2026/2027

Horaires d'ouverture :

- mardi, mercredi, jeudi 09h à 12h30 –14h à 18h.
- Lundi, vendredi 09h à 12h–14h à 17h.

N° et mail de l'astreinte des élus le week-end (uniquement)
A partir du vendredi 17h00
06 10 84 48 53
secretaire.general@pyrenees-orientales.fff.fr

DISPOSITIF CAMERA EMBARQUEE

- Conformément aux dispositions prises par le Comité Directeur plénier du 31/08/26 PV N°1 (OFFICIEL 66 N°4 du 04/09/26) ;

➡ **Voici les matches du week-end des 07-08/11/26 sur lesquels la caméra embarquée sera utilisée :**

→ D1 HK FOOD FC LE BOULOU SJPC / FC ALBERES ARGELES 2

→ D1 HK FOOD RIVESALTES SO / RF CANOHES TOULOUGES

→ D2 FC BAGES VILLENEUVE / US BOMPAS

→ D2 SP PERPIGNAN NORD 3 / FC LE SOLER 2

→ D3 ATCM 2 / FC BAS VERNET



Au cœur de l'immersion : quand l'arbitre filme le match de l'intérieur

Comité Directeur plénier

Avant la réunion plénière du Comité Directeur délocalisée à St Laurent de la Salanque, un temps d'échange a eu lieu avec les clubs intéressés du secteur de 18h00 à 19h00.
Cette première marque la volonté du District de **venir à la rencontre des clubs**, au plus près de celles et ceux qui font vivre le football dans notre département.
Une soirée de travail et d'échanges qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions et qui en appellera d'autres dans les prochains mois.
Le District remercie chaleureusement le **FC Claira / Saint-Laurent**, ainsi que son président, pour son accueil et la mise à disposition de ses installations.
Se rapprocher des clubs, échanger et construire ensemble, une démarche appelée à se poursuivre sur l'ensemble du territoire.

REUNION PLENIERE DU 02/11/26 à 19h00 PV N°3

Président : Eric WATTELLIER
Président Délégué : Marc WATTELLIER
Vice-Président : Hassan ACHLOUJ (excusé)
Vice-Président : Vincent GRISORIO (excusé)
Vice-Président : Gérard ANCEL
Secrétaire Général : Christophe SALMERON
Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC
Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI (excusé)
Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ
Membres présents : Gérard ANCEL, Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Philippe MARCO-GREGORI, Roger MARTIN, Nelson MARTINS, Marc PAULY, José PICHENEY
Excusé : Benjamin GEORGEL
Assiste : Olivier ASTRUIT (CTD PPF)

● *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de* ***la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie*** *dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente du 05/10/26 PV N°2, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

CORRESPONDANCE

FC ALBERES ARGELES : du 19/10/26, invitation à l'AG du club le vendredi 06/11/26 à 19h30 au stade Eric CANTONA. Christophe SALMERON et Philippe MARCO-GREGORI seront présents.

FFF : du 27/10/26, informant que le Comité exécutif a validé une aide directe afin de soutenir les clubs amateurs, impactés par l'augmentation du coût des carburants dans le cadre de leurs activités. Afin de tenir compte de la réalité des structures fédérales, la somme versée, directement sur le compte des clubs pour entrer dans leur budget de fonctionnement, sera déterminée par le nombre de licenciés :

- **Clubs de 6 à 100 licenciés inclus :** aide de 100 € ;
- **Clubs de 101 à 249 licenciés :** aide de 200 € ;
- **Clubs de 250 à 499 licenciés :** aide de 300 € ;
- **Clubs de 500 licenciés et plus :** aide de 500 €.

À cet effet, un courrier d'information sera adressé aux clubs concernés, pour un versement de l'aide prévu à la mi-novembre. La Fédération procédera préalablement à une vérification des coordonnées bancaires des clubs concernés. Ce contrôle visera notamment à s'assurer que le relevé d'identité bancaire communiqué est bien ouvert au nom de l'association sportive bénéficiaire et non d'une personne physique. Lorsque des situations ne répondant pas aux critères d'éligibilité seront identifiées, les Ligues et les Districts concernés seront sollicités afin d'accompagner les clubs dans la régularisation de leur situation ou, le cas échéant, de confirmer leur non-éligibilité au dispositif.

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU 30/11/26 A BANYULS DELS ASPRES

- Validation de la convocation des clubs, de l'ordre du jour et du bilan financier 2025/2026

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CD ET INVITES

- **Olivier ASTRUIT** : multiplication des actions grâce à l'arrivée de Philippe LANNEAU (CTR DAP)
 - 19/12 Challenge Futsal (environ 40 équipes attendues)
 - Projets Clubs (présentation en AG)
 - Commission Foot Animation
 - Proposition d'un Statut d'éducateur départemental
 - Le contenu des plateaux va changer en 2027/2028

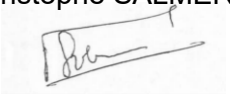
- **Annick COUEFFEC - Foot Féminin** :
 - Préparation de la journée d'accueil du 14/11/26
 - Réunion avec les clubs
 - Les matches féminins sont couverts par des officiels
 - Discussion avec la Marie de Perpignan pour modifier les horaires des Finales

- Un service civique, Mr Nathan PERRIN, a été recruté pour travailler sur la communication, les actions techniques et la CDA.
- La convention LFO / District des P-O a été signée pour Philippe LANNEAU (CTR DAP).

Le Président
Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON



Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 03/11/26 – PV N°11

Président : Jean-Claude DELATRE
Secrétaire : Régis SANCHEZ
Présents : Marion BENEZET, Manuel FLORES, Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD
Excusé : Vincent VANDEVILLE
Clubs présents aux tirages : THUIR, ALBERES ARGELES et CANOHES TOULOUGES
Tirages effectués par : Mme Marion BENEZET et Mr Marc WATTELLIER

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

SENIORS

CHALLENGE PHILIPPE CARVALHAIS

- **Tirage des 1/8° de Finale**
- **Matches le 15/11/26**

➢ **Sauf le match SALEILLES / PRADES 2** (SALEILLES joue en rattrapage le match de CR SALEILLES / CABESTANY le 15/11) – **date à fixer**

FC THUIR 2	FC BAHO PEZILLA 2
FC VINCA	CABESTANY OC 2
FC PIA	PERPIGNAN AC
➢ **SALEILLES OC**	**AS PRADES 2**
FC DU HAUT VALLESPIR	FC ILLE NEFIACH
RF CANOHES TOULOUGES 2	FC BAGES VILLENEUVE 2
ENT. FOURQUES TROUILLAS	FC LE BOULOU SJPC 2
AS MAUREILLAS	FC BECE VALLEE AGLY 2

CHALLENGE PHILIPPE CARVALHAIS
Rappel : Article 2 - Cette compétition est ouverte aux clubs dont l'équipe 1ère évolue dans les catégories Départemental 3 et toutes les autres séries inférieures, ainsi qu'aux équipes réserves dont l'équipe 1ère évolue en Départemental 1 & Départemental 2. Pour les équipes réserves précitées, les clubs ne pourront aligner AUCUN JOUEUR ayant participé à la dernière, l'avant dernière, ou aux deux dernières rencontres de la ou de leurs équipe(s) supérieure(s).

Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale

COUPE DU ROUSSILLON SENIORS

➢ **Rattrapage :** les matches du tour 2 suivants sont programmés comme suit :

- ST CYPRIEN / VILLELONGUE remis au 15/11
- SALEILLES / CABESTANY remis au 15/11
- LE SOLER / BECE remis au 15/11
- ATCM / LE BOULOU remis au 15/11 ***sauf en cas de qualification de l'ATCM en Coupe d'Occitanie**

TIRAGE COUPE D'OCCITANIE SENIORS

- **Finale Départementale le 15/11/26 – date fixée par la LFO** **(les 3 qualifiés du tour 3 + ARGELES)**

FC ALBERES ARGELES	PERPIGNAN MEDITERRANEE ou ATCM
CANET RFC 2	OC PERPIGNAN

NB : le match ATCM / PERPIGNAN MEDITERRANEE a été fixé au 11/11/26. Le vainqueur disputera la Finale Départementale contre ARGELES à la date fixée (15/11/26)

MATCH A FIXER

- Concernant le match D2 BOMPAS / ATCM, la date de report reste à fixer.

CORRESPONDANCE

FC LE SOLER : du 28/10/26, demandant à reporter son match de Coupe du Roussillon Seniors du 11/11/26 LE SOLER / BECE au dimanche 15/11/26 (accord écrit du club adverse joint). La Commission donne avis favorable.

AMENDE

FC VILLELONGUE : **50€** - absence de référent sécurité sur le match D1 VILLELONGUE / FC ALBERES ARGELES

JEUNES

CORRESPONDANCE

FC CLAIRA ST LAURENT : du 29/10/26, demandant à reporter ses 10 matches de jeunes des 14-15/11/26, suite à la qualification de son équipe pour le 7ème Tour de Coupe de France du 14/11/26. La Commission demande au club de contacter tous ses adversaires du jour (14/11/26), de leur proposer une date de report et de leur demander d'envoyer leur accord écrit au district dans le respect des délais obligatoires. La Commission facilitera les reports dès réception des courriers.

Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale



TIRAGE COUPES DU ROUSSILLON U19, U17, U15 et U13

COUPE DU ROUSSILLON U19

- **1/4 de finale :** 8 équipes (4 matches) = 4 qualifiés

Matches le 19 ou 20/12/26 ou en semaine sur accord écrit des 2 clubs

FC BAGES VILLENEUVE	FC ALBERES ARGELES
CANET RFC	FC CERET
FC LE SOLER	OC PERPIGNAN
RC PERPIGNAN MEDITERRANEE	FC CLAIRA ST LAURENT

- **Demi-finales :** les 4 équipes restantes (2 matches) = 2 qualifiés

COUPE DU ROUSSILLON U17

- **1/8ème** : 16 équipes (8 matches) = 8 qualifiés

Matches le 19 ou 20/12/26 ou en semaine sur accord écrit des 2 clubs

SALEILLES OC	SP PERPIGNAN NORD
FC LE BOULOU SJCP	CABESTANY OC
FC CLAIRA ST LAURENT	CANET RFC
RC PERPIGNAN MEDITERRANEE	US BOMPAS
LES PHOENIX CATALANS	FC LE SOLER
FC ALBERES ARGELES	FC VILLELONGUE
OC PERPIGNAN	FC ELNE
FC BAHO PEZILLA	FC CERET

- **¼ de finale** : Les 8 équipes restantes (4 matches) = 4 qualifiés
- **½ finales** : Les 4 équipes restantes (2 matches) = 2 qualifiés

COUPE DU ROUSSILLON U15

- **1/8ème :** 16 équipes (8 matches) = 8 qualifiés.

Matches le 19 ou 20/12/26 ou en semaine sur accord écrit des 2 clubs

RF CANOHES TOULOUGES	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
CANET RFC	FC CLAIRA ST LAURENT
LES PHOENIX CATALANS	FC CERDAGNE CAPCIR
FC ELNE	FC ILLE NEFIACH
FC POLLESTRES	SP PERPIGNAN NORD
FC VILLELONGUE	FC LE SOLER
FC ALBERES ARGELES	CABESTANY OC
FC ST CYPRIEN	FC BAGES VILLENEUVE

- **¼ de finale** : les 8 qualifiés (4 matches) = 4 qualifiés
- **½ Finales :** 4 clubs et 2 matches = 2 qualifiés

Movember est un événement caritatif international organisé chaque mois de novembre pour sensibiliser à la santé masculine et lever des fonds pour la recherche médicale



COUPE DU ROUSSILLON U13

- **1/8ème :** 16 équipes (8 matches) = 8 qualifiés.

Matches le 19 ou 20/12/26 ou en semaine sur accord écrit des 2 clubs

FC THUIR	FC BAHO PEZILLA
SP PERPIGNAN NORD	CANET RFC
FC ST CYPRIEN	US BOMPAS
ATCM	ST ESTEVE ou RFCT
FC CERDAGNE CAPCIR	SALEILLES OC
FC BECE VALLEE AGLY	LES PHOENIX CATALANS
AS PRADES	ENT. CERET VALLESPIR
FC ELNE	FC ILLE NEFIACH

- **¼ de finale :** les 8 équipes restantes (4 matches) = 4 qualifiés
- **½ finales :** 4 équipes (2 matches) = 2 qualifiés

Les clubs peuvent d'ores et déjà envoyer leur demande d'engagement(s) supplémentaire(s) pour la 2ème phase des championnats U17, U15, U13 et U12 et ce, jusqu'au LUNDI 04/01/27 dernier délai.

- La Commission se réunira mardi 10/11/26 à 14h00, afin d'établir les championnats jeunes 2ème phase.

Le Président de Séance
J-C DELATRE

Le Secrétaire de Séance
Régis SANCHEZ



Commission du Football Féminin

REUNION DU 04/11/26 – PV N°9

Présidente : Annick COUEFFEC
Présents : Olivier DUBUISSON, Pascal CORBERES, Hassan KOTANI
Excusés : François BARZIC, Katsiaryna GOZZO, Nacera HALLOU

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

- Préparation de la journée découverte du 14/11/26 à St Laurent de la Salanque.

- Objectifs :
 - Développer la confiance,
 - La conduite et la protection du ballon.

La Présidente,
Annick COUEFFEC



Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 04/10/26 PV N°8

Président : Roger MARTIN
Secrétaire de séance : Didier CHOBEAUX Marie-France MARTIN
Présents : Hassan KOTANI, Pierre-Luc SICART
Excusés : Katsiaryna GOZZO, Florianne HOARAU, Marie-France MARTIN

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

• Les décisions de la Commission des Règlements et Contentieux sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.
• Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Match U17 P/B du 17/10/26 N°79381695

FC BAGES VILLENEUVE 1 / RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1

- **Reprise de dossier**

Vu :
- Les feuilles de présence des deux équipes (support papier),
- Le courriel du FC BAGES VILLENEUVE du 18/10/26,
- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, mentionnant des shorts et chaussettes dépareillés pour certains des joueurs du FC BAGES VILLENEUVE.
- Le rapport complémentaire dûment demandé de l'arbitre officiel (hors délai).

Attendu :
- que les couleurs des maillots, shorts et chaussettes portaient à confusion pour l'arbitrage,
- que l'arbitre n'a pas fait jouer la rencontre.

PCM : La commission des règlements et contentieux, jugeant en première instance, donne MATCH PERDU par pénalité (-1point) au FC Bages Villeneuve, pour en reporter le bénéfice au RC Perpignan Méditerranée et, transmet le dossier à la commission compétente pour homologation :

BAGES VILLENEUVE **0 - 3** PERPIGNAN MÉDITERRANÉE

*Les frais de déplacement de l'officiel sont à la charge du FC BAGES VILLENEUVE.

*L'Amende pour équipement non conforme **50€** est à la charge du FC BAGES VILLENEUVE.

*Retard de rapport dûment demandé à l'arbitre par la CRC, amende de **30€** pour l'officiel

Le Président
Roger MARTIN

Le Secrétaire de séance
Didier CHOBEAUX

